



Charte de non-discrimination des salariés en situation de handicap



Qim info prône la diversité notamment à travers la pluralité des nationalités de ses collaborateurs, mais aussi dans l'accueil des salariés en situation de handicap.

A ce titre, Qim info décide de la mise en œuvre d'une politique volontaire d'emploi des personnes en situation de handicap, grâce à l'exécution des engagements suivants :

1. Tous les salariés auront les mêmes opportunités d'embauche, de formation et d'évolution professionnelle, en promouvant l'égalité des chances.
2. Qim info s'engage à proposer des aménagements raisonnables aux différentes étapes de contact avec l'entreprise : lors du recrutement, sur le lieu de travail, pendant les périodes d'apprentissage et de formation.
3. Conformément aux lois en vigueur, Qim info s'engage à rendre accessible courant 2024 l'ensemble de ses locaux aux personnes en situation de handicap.
4. Qim info formera les managers et les équipes ressources humaines à aborder le sujet du handicap sans crainte (lors d'entretiens d'embauche, entretien annuels, revues de missions, entretiens clients...)
5. Un référent handicap sera désigné pour répondre aux questions spécifiques des collaborateurs en situation de handicap, s'assurer de la bonne réalisation des formations et de l'application de la Charte Handicap au travers de reporting.
6. Qim info s'engage à promouvoir l'emploi des personnes handicapées en choisissant des partenaires commerciaux engagés (ESAT...).

Cette charte est disponible et à destination de l'ensemble du personnel de Qim info.